

renforcer son plaidoyer en faveur de la gendarmerie à cheval. Je regrette qu'on ait mentionné aussi les soldats. La tâche de gagner la guerre n'est pas un gagne-pain pour les soldats. Certains d'entre eux sacrifieront leur vie, il est vrai, et personne ayant quelque connaissance de l'humanité ne prétendra qu'un soldat sert son pays à cause de la piètre solde qu'il touche. Il reçoit la solde, une pitance, mais il n'a pas pris du service pour la toucher. Il est dans l'armée pour un motif bien plus élevé.

Ce qui me pousse à y aller aussi de mes commentaires, c'est que je suis un des rares membres de la Chambre, sinon le seul, à avoir dirigé un corps de police, car durant trois années, en qualité de procureur général de l'Ontario, j'ai eu la police provinciale sous mes ordres. Sans doute, il y avait un commissaire de police, mais la direction de la police a relevé de mon bureau durant trois ans et, à mon entrée en fonctions, je me suis efforcé de faire comprendre à tous les agents qu'ils remplissaient un emploi supérieur à celui d'un journalier et que le temps des pieds plats dans la police était révolu. Ils n'étaient pas seulement des hommes chargés de faire une ronde et fournissant tant d'heures de service. C'étaient des spécialistes d'une haute formation affectés à un service fort important. Pour réaliser cet idéal d'un corps de police d'ordre supérieur, j'ai fait voter par la législature provinciale une subvention considérable à une école de police dirigée par M. McRuer et qui enseignait les nombreux sujets mentionnés par l'honorable député de Parry-Sound. Je m'efforçais de relever l'état de la police, de lui faire perdre sa piètre estime d'elle-même, d'accroître le sentiment de sa dignité et de la pénétrer de l'importance de ses fonctions.

Ce qui me frappe en l'espèce, c'est qu'on ne peut obtenir d'hommes supérieurs aux journaliers si on leur accorde la rémunération d'un journalier. Si j'ai bonne mémoire,—et mes souvenirs remontent à environ quatre ans,—les membres de la police provinciale de l'Ontario touchaient de \$1,600 à \$1,700 par année. C'était le salaire de base. Ces chiffres ne sont peut-être pas exacts, car je parle de mémoire et mes souvenirs remontent à quatre ans. Mais je suis sûr que la province de l'Ontario payait aux membres de la police provinciale plus de cinq dollars par jour ouvrable. Or je n'ai jamais entendu dire à personne et il n'est jamais venu à l'idée de quiconque que ce fût une rémunération excessive. La province d'Ontario payait un salaire moindre que la municipalité de Toronto à des hommes faisant peut-être un travail moins important que n'en accomplissent les membres de la gendarmerie fédérale qui font toute la journée preuve d'initiative et font le travail d'experts, de juges, de jury et toute autre chose, se trouvant la moitié du temps en face de difficultés.

[M. Roebuck.]

J'ai été stupéfait d'apprendre ce soir quelles sont les soldes accordées aux gendarmes fédéraux et si mes paroles et mes idées peuvent ajouter du poids aux commentaires déjà faits, j'en serai heureux. Le comité s'étant montré si unanime en l'espèce, j'imagine qu'on fera quelque chose à cet égard.

M. ADAMSON: Au bureau fédéral des enquêtes que dirige M. Hoover, le traitement minimum est de \$3,000 par année. Je pense que M. Hoover est allé voir le commissaire Wood et lui a fait des éloges sur le magnifique corps qu'il commande, mais il resta étonné de la rémunération et avait l'impression que seule la splendide loyauté des hommes les tenait dans la gendarmerie.

M. CRUICKSHANK: Permettez-moi de faire une remarque pour la gouverne de l'honorable député de Brantford (M. Macdonald). Je crois parler en connaissance de cause quand j'affirme que les membres de la gendarmerie seraient parfaitement satisfaits d'accepter la rémunération que le gouvernement fédéral verse à ses avocats.

M. SHAW: Le ministre a parlé de 2,000 gendarmes spéciaux. Quels sont les conditions de leur engagement et les taux de solde?

Le très hon. M. LAPOINTE: Ils s'engagent pour un an et la solde est de \$1.50 par jour. Ils vivent aux casernes.

M. SHAW: Ces constables spéciaux sont-ils célibataires?

Le très hon. M. LAPOINTE: L'honorable député veut-il parler des anciens combattants qui font le service de garde? Ils touchent \$3.20 par jour et la plupart sont mariés. Ils reçoivent aussi les soins médicaux, cela va de soi.

(Le crédit est adopté.)

319. Service sur terre—en conformité de la Loi de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, pour l'application des lois fédérales en général et autres dépenses imprévues, \$5,034,041.

L'hon. M. HANSON: Quelle est la situation en ce qui regarde les provinces? Combien de provinces ont recours aux services de la gendarmerie fédérale?

Le très hon. M. LAPOINTE: Six. La Colombie-Britannique, le Québec et l'Ontario ont leur propre gendarmerie.

L'hon. M. HANSON: Combien les autres provinces versent-elles au gouvernement fédéral?

Le très hon. M. LAPOINTE: \$1,000 par homme.

L'hon. M. HANSON: Je croyais que cette somme ne dépassait pas \$100,000.